

PLAN D'ALIGNEMENT
DES CONSTRUCTIONS

Dressé par:
G. Antier

Approuvé le 18 mai 1963
Le Chef du Département
des Travaux publics:
M. 4 Révision

Présenté par
l'ingénieur en chef:
[Signature]

Déposé à l'enquête publique au Greffe
municipal de Savigny
du 20 mars au 30 avril 1963

Adopté par le Conseil d'Etat du canton
de Vaud
Lausanne, le 6 AOÛT 1963

L'attestent
au nom de la Municipalité:
Le syndic: [Signature]
Le secrétaire: [Signature]

Le président: [Signature]
Le chancelier: [Signature]

